



Charte de bonne conduite de visite aux résidents Applicable dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID 19 - Période de confinement

21/04/2020

Objectif de la charte

Permettre et assurer le cadre de visite à l'attention d'un proche à l'intérieur de l'EPD dans le respect des consignes de sécurité sanitaire de chacun.
L'ensemble de ces règles peut être amené à évoluer en fonction des évolutions de notre contexte national et local.
La direction de l'établissement se réserve le droit de suspendre sans délai toute visite en cas de risque épidémique majeur pour les personnes accueillies.

Cadre possible de visite

- Visites possibles pour les personnes majeures, entre 14h30 et 18h (sortie du service) du lundi au vendredi. Les visites ne sont pas autorisées ni les weekends, ni les jours fériés.
- 1 visite tous les 15 jours pendant une durée d'1 heure maximum / entre 30 min et 1 heure maximum si votre proche doit rester en chambre sur décision du médecin
- 2 personnes maximum par visite
- 1 seule personne si la visite est organisée en chambre pour raison de santé, après avis du médecin

Organisation de la visite

La demande de visite s'effectue par écrit (formulaire dématérialisé fourni au moment de l'organisation de la visite avec la famille). Cette demande constitue le justificatif de déplacement dérogatoire à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle, en plus de l'attestation de déplacement individuel. La visite s'organise 48h avant la date de visite.

En cas de non-respect de cette charte ou de refus de s'engager à suivre les règles pour la visite, la direction sera contrainte de suspendre ou interdire les visites.

A l'arrivée dans le service, le visiteur s'enregistre dans le registre des visites.

Il complète les éléments d'information suivants :

- Identité, coordonnées, le nom de la (des) personne(s) visitée(s) ainsi que le jour et les horaires de visites
- Attestation sur l'honneur de prise de connaissance de la présente charte et de son engagement à la respecter dans le cadre de sa visite
- Auto-questionnaire sur des éléments tenant à des symptômes en lien avec la situation de gestion de la crise
- Engagement sur l'honneur à ne pas avoir pris dans les 12 h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.)

Cadre de la visite dans le service

Les visites sont organisées dans un **lieu de visite public unique sous la surveillance d'un membre de l'équipe**, garant du respect des règles de bonnes conduites des visites. Il n'est pas possible de circuler dans l'enceinte de l'établissement avant, pendant ou après la visite. Aucun accès au lieu de vie privatif de son proche ne sera autorisé.

Un circuit spécial pour vous rendre dans l'espace de visite, pourra vous être indiqué par le personnel. L'endroit où vous devrez vous présenter à votre arrivée, vous sera indiqué en amont de la visite.

Pour assurer la sécurité de chacun, il est impératif, sous peine de devoir interdire la visite, de :

- Porter un masque dès votre arrivée dans l'enceinte de l'établissement et pour la durée totale de votre visite
 - ➔ Le masque doit être apporté par vos soins, il ne peut être fourni par l'EPD de Grugny
- Se laver les mains en entrant dans le service à l'endroit qui vous sera indiqué à cet effet et en suivant les recommandations de bonnes pratiques qui vous seront aimablement indiquées par le personnel
- Accepter la prise de température à l'aide d'un thermomètre sans contact. A savoir que dans l'hypothèse où vous présenteriez une température supérieure ou égale à 38°C, la visite ne pourra avoir lieu.
- Respecter les gestes barrières dont :
 - ➔ Ne pas avoir de contact physique avec votre proche,
 - ➔ Maintenir une distance d'1.5 m entre votre proche et vous
 - ➔ Garder votre masque tout le long de votre visite
- Ne pas échanger d'objets ou de denrées alimentaires
- Se conformer aux consignes que pourraient vous apporter les membres du personnel pour le bon déroulement de votre visite
- Respecter les horaires de visites tels que convenus.

En cas de souhait d'apporter des objets ou effets personnels au résident, ces derniers feront l'objet de mesures de précaution avant remise effective à votre proche.

Pour votre information, des consignes d'hygiène particulières s'appliquent par un nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées, de manière systématique, avant et après chaque visite.